

Bruxelles, le 31 décembre 2018.

Concerne : **Notification premier prix - RESIDENCE HENRI DUNANT**Madame,
Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre demande de premier prix reçue le 31/12/2018 pour RESIDENCE HENRI DUNANT, en application de l'article 6 de l'arrêté ministériel du 12 août 2005 portant dispositions particulières en matière de prix pour le secteur des établissements d'accueil pour personnes âgées.

Après vérification, **l'administration autorise les suppléments notifiés suivants :**

Description	Prix	Unité	Type
Abonnement téléphonie		par mois	Avance tiers
Blanchisserie		à l'unité	Avance tiers
Cafétéria		à la carte	Avance tiers
Coiffeur		à l'acte	Avance tiers
Déjeuner invité spécial	16,00	par repas	Supplément
Dîner invité	10,00	par repas	Supplément
Produits shop (timbres, produits de soins etc...)		à la carte	Avance tiers
Pédicure		à l'acte	Avance tiers
Souper invité	4,00	par repas	Supplément

Après vérification, le Service Budget, Financement et Monitoring d'Iriscare vous autorise à appliquer les nouveaux prix à partir de 31/12/2018.

Attention: ces données seront utilisées pour publication sur notre site web. Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir vérifier leur exactitude et de nous signaler toute correction nécessaire.

Pour toute information complémentaire ou question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : fin@iriscare.brussels.

Cordialement,

Service Budget, Financement et Monitoring
Iriscare